

Information importante à tous nos affiliés

Septembre 2010

Afin de mieux vous servir, nous travaillons actuellement au remplacement de notre système informatique. Nos nouveaux outils sont en cours d'installation et nous permettrons de vous offrir notamment les innovations suivantes:

- une seule facture regroupant toutes les assurances.
- en cas de retard de paiement, un premier rappel vous sera adressé avant l'envoi d'une sommation avec émolument. Celle-ci ne pourra en revanche plus être annulée une fois notifiée.
- pour les employeurs, les frais d'administration seront calculés sur la base des cotisations dues et non plus sur la masse salariale. Leur montant restera toutefois le même, voire diminuera légèrement.
- finalement, pour des raisons techniques, de nouveaux numéros de dossier devront vous être attribués.

Parallèlement à ce projet, nous réorganisons notre division afin de simplifier notre structure. D'une approche séquentielle du traitement des dossiers, nous allons passer à des services gérant l'intégralité d'un dossier selon le type d'affilié. Ainsi les services de l'affiliation, taxation et cotisations feront place aux services suivants:

- Service des employeurs
- Service des indépendants
- Service des personnes sans activité lucrative

A noter, pour les indépendants qui occupent des employés, que seul l'aspect des cotisations personnelles sera traité par le service des indépendants et que les cotisations paritaires pour leurs salariés seront gérées par le service des employeurs.

Ces changements ont un fort impact sur nos collaborateurs et leur disponibilité. Les délais de réponse à vos courriers et demandes risquent pas conséquent d'être plus longs ces prochains mois. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous regrettons vivement les désagréments que cette phase de transition pourrait vous causer et vous remercions de votre compréhension.